Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260320-2026_043_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni le 20 mars 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Laurent PLAGNE, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Martine LEBRUN, Anthony PHILIPPON, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Jocelyne LAURENS, Vincent VIVIER, Hanane HAJJI, Louis COUASME, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Sylvie HARDY, Jean-Pierre MARTINEZ, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Emilie LAINÉ, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD.

Procurations :

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/043 Election des Adjoints

Sous la présidence de M Grégoire LE BLOND, élu Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Il rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil municipal décide de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée, dont le premier nom est Vanessa MOINET-TRANVAUX.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder aux opérations de vote.

Après les opérations de vote, au scrutin secret, et le dépouillement, a donné sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	26
Majorité absolue	14

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260320-2026_043_1-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vanessa MOINET-TRANVAUX.	26	Vingt-six
.....	.....	.....

La liste conduite par Vanessa MOINET-TRANVAUX ayant obtenu la majorité absolue, **elle est proclamée élue.**

Sont donc **proclamés Adjoints et immédiatement installés** les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Vanessa MOINET-TRANVAUX., dans l'ordre suivant :

1 Vanessa MOINET - TRANVAUX
2 René ROUSSEL
3 Anne-Sophie ROSSIGNOL
4 Laurent PLAGNE
5 Isabelle LEBRETON
6 Romain GUILLARD
7 Martine LEBRUN
8 Anthony PHILIPPON
9 Mélinda PELLOTÉ-HÉRY

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE

Louis COUASME

Grégoire LE BLOND